

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace culturel Jean-Alain LOCHON, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents :

M. VIAUD Christophe - Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - Mme

DECHATRE Sylvie - Mme BELLO Valérie - M. BLANCHARD Olivier - M. DEMEESTER Guillaume - M. MOISY Patrick - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme ROBERT Catherine - Mme

THIMONIER Sylvie

Etaient absents excusés: M. CARPENTIER Régis - M. GIRAULT Pierrick - M. LEDEVIN Mikaël - Mme METAYER

Catherine

Etaient absents:

A été nommé secrétaire :

M. MOISY Patrick

Date de convocation: 22/06/2023

Nombre des membres :

en exercice : 15 - présents : 11

Ouverture de la séance 21h03

Monsieur le maire informe le conseil municipal du décès soudain, ce soir même, de M. Raymond Soullard, ancien agent communal et porte drapeau. Pensée émue à sa famille.

Présentation de Katy DEROUET DESROCHES, arrivée le 5 juin 2023 au sein du service administratif.

Arrivée de Régis CARPENTIER à 21h 07 et Pierrick GIRAULT à 21h11

Nombre des membres :

- en exercice: 15
- présents : 13

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023 : approuvé à l'exception de Valérie BELLO qui a souhaité apporter des modifications (voir PV du 7 juin 2023)

Points à ajouter à l'ordre du jour :

- Chiffrage pour la climatisation de l'EHPAD
- Engagement de la commune pour le passage en led de l'éclairage du stade
- Cellules commerciales rue de Provence : vente de la parcelle AH 377 à la SCI du Grand Buisson

Prochaine réunion du conseil municipal: le mercredi 6 septembre 2023 – 20h30

Finances

Décision modificative n°1

Délibération n°20230628SB01

Monsieur le maire, dans le cadre des plus-values relatives aux travaux d'aménagement du bourg, propose la décision modificative suivante:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 132 : Installations, matériel et o	-8 206,40	1321 (13) : Etats et établissements nationau	31 793,60
2315 (23) - 143 : Installations, matériel et o	40 000,00		
	31 793,60		31 793,60



Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide la décision modificative n°1 du budget principal.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projet / travaux

Extension et restructuration de la mairie

Point sur les travaux

Suite à la visite organisée à destination des élus, ce jour à 20h00, Catherine VERGNAUD indique que les locaux sont conformes aux plans et à ce qu'ils imaginaient. C'est fonctionnel, spacieux et aéré.

Avenants

Valérie BELLO sort de la salle. Elle ne participe ni au débat ni au vote.

Délibération n°20230628SB02

Monsieur le maire présente au conseil municipal le bilan des plus et moins-values concernant les travaux de restructuration et d'extension de la mairie :

Entreprise / lot	Montant initial du lot HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du lot
			НТ
Sodeco / lot 1	8 958.60	0.00	8 958.60
Bello Construction / lot 2	219 990.40	- 1 993.54	217 996.86
Robert / lot 3	108 257.97	4 830.38	113 088.35
Etanchéité du Sud-Ouest / lot 4	50 795.15	- 2 334.95	48 460.20
Ocih / lot 5	120 315.22	902.00	121 217.22
Bello Construction / lot 6	85 907.98	3 832.80	89 740.78
Ebénisterie Création / lot 7	38 678.87	- 1556.45	37 122.42
Batisol + / lot 8	34 000.00	2 021.12	36 021.12
Bouchet Frères / lot 9	16 000.00	0.00	16.000.00
Lumelec / lot 10	69 949.09	968.78	70 917.87
Beauchesne / lot 11	63 992.10	0.00	63 992.10
Augereau / lot 12	21 150.00	0.00	21 150.00
Total	837 995.38	6 670.14	844 665.52

Monsieur le maire précise que l'augmentation globale du marché de travaux est de 0.80 %. Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Valide le bilan des plus et moins-values présenté.
- Autorise le maire à signer les avenants correspondants ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire tient à saluer l'excellent travail réalisé par l'architecte en charge du projet, Mme Céline FAVREAU du cabinet Edifice, qui a toujours veillé à garder l'équilibre budgétaire de ce marché. Il remercie également l'agent administratif en charge du dossier pour le suivi hebdomadaire des travaux et pour son entente avec l'architecte. Un grand merci également aux entreprises qui ont joué le jeu, dans cette période compliquée et aux membres de la commission pour les choix réalisés concernant le mobilier, les matériaux et coloris...

Aménagement du bourg

Avenant



Délibération n°20230628SB03

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de valider un avenant concernant les travaux d'aménagement du bourg.

Pour mémoire, le montant initial du marché était le suivant :

Montant HT:

425 771.67 €

Montant TTC:

510 926.00 €

Les travaux en plus et moins-values à la suite de modifications de travaux ainsi que les travaux complémentaires non prévus se montent à 25 558.29 € HT soit 30 669.95 € TTC, ce qui induit un écart de 6.00 % par rapport au marché initial.

Voici le détail de la plus-value finale :

Travaux en plus et moins-values : - 2870.36 € HT

- Travaux complémentaires rue de la Poste : 17 698.20 € HT

- Travaux complémentaires place de la Mairie (jusqu'au pôle) : 5 339.42 €HT
- Travaux complémentaires d'enrobé descente du Stade : 5 391.03 € HT

Le nouveau montant du marché serait donc de :

Montant HT:

451 329.96 €

Montant TTC:

541 595.95 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

Valide le bilan présenté.

- Autorise le maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Devis pour la démolition d'un appentis rue de la Poste

Valérie BELLO sort de la salle. Elle ne participe ni au débat ni au vote.

Monsieur le maire précise avoir l'accord du propriétaire et du mandataire pour commencer les travaux avant l'acquisition.

Délibération n°20230628SB04

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et de l'acquisition de la parcelle AE 142 sise rue de la Poste, il convient, pour des raisons de sécurité de faire démolir de façon imminente l'appentis situé sur ce terrain car la poutre centrale en bois est désolidarisée du mur et se désagrège dangereusement à la suite d'un dégât des eaux.

Monsieur le maire présente donc au conseil municipal 3 devis concernant cette prestation :

- Bello Construction pour un montant de 10 638 € HT (évacuations comprises)
- Colasson pour un montant de 3 870.00 € HT (évacuations comprises)
- Lhuillier Père et Fils pour un montant de 7 727.11 € HT (évacuations non comprises / option à 512.40 € HT)

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Valide le devis de l'entreprise Colasson pour un montant de 3 870.00 € HT.
- Autorise le maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Projet de rénovation énergétique et d'extension de l'école : relevé topographique

Pour mémoire et comme indiqué par mail en date du 9 juin 2023, une erreur d'analyse des offres a été commise et c'est le devis de Guichard-de Gromard, d'un montant de 8 280.00€ HT qui a été retenu au lieu de celui d'Abscisse Géo Conseil qui s'élevait, finalement, à 12 444.50 €.

Climatisation d l'Ehpad

Délibération n°20230628SB05

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de climatiser les circulations de l'EHPAD en partie extension pour le bien-être et la sécurité des résidents.



Il présente donc au conseil municipal 3 devis concernant cette prestation :

- CB Froid pour un montant de 14 950.00 € HT
- Junqua Sarl pour un montant de 14 679.20 € HT
- RS Clim pour un montant de 10 519.00 € HT

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Valide le devis de l'entreprise RS Clim pour un montant de 10 519.00 € HT.
- Autorise le maire à le devis ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire précise que ce sujet a été discuté en CCAS. Régis CARPENTIER se demande pourquoi cela n'a pas été étudié par le BET fluides en charge des travaux d'extension de l'EHPAD ? Monsieur le maire répond que l'hiver, l'extension est bien isolée du froid mais l'été, compte tenu des normes d'étanchéité, l'air chaud à du mal à s'évacuer et il est essentiel d'aérer. L'orientation est également en cause car cette aile du bâtiment est au soleil toute la journée. Climatiser les circulations permettra de conserver des températures acceptables pour les résidents durant les périodes de canicules.

Engagement de la commune concernant le passage en led de l'éclairage du stade

Délibération n°20230628SB06

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'inscription, au budget 2023, de crédits budgétaires concernant le passage en led de l'éclairage du stade.

Aujourd'hui, il s'avère que ce projet serait éligible à l'obtention de subventions à hauteur de 40 % du montant HT des travaux selon le plan de financement suivant :

Dépen	ses		Recettes	
Projet	Montant HT	Organisme/subvention	Taux	Montant
Passage en LED	52 146.43	FFF - FAFA (Fonds d'Aide au	20.00 %	10 429.29
(diagnostic de vétusté		Football Amateur)		
et remplacement des		Energies Vienne	20.00 %	10 429.29
lampes par 12		Autofinancement	60.00 %	31 287.85
projecteurs led)				
Total	52 146.43	Total	100.00 %	52 146.43

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir réaffirmer son engagement sur ce projet et l'autoriser à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 12 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Valide l'engagement de la collectivité concernant le passage en led de l'éclairage du stade de la Garenne.
- Valide les estimatifs de travaux ainsi que le plan de financement proposés.
- Autorise le maire à solliciter la Fédération Française de Football et Energies Vienne pour l'obtention de subventions.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Dans le cadre des économies d'énergies, Valérie BELLO demande s'il ne serait pas opportun de jouer les matchs en journée. Olivier BLANCHARD répond que c'est un sujet important. Montmorillon en a fait l'expérience mais revient en arrière car les joueurs partent. Valérie BELLO ajoute qu'on demande à tout le monde de faire des économies. Olivier BLANCHARD répond qu'il faut savoir trouver un équilibre entre les économies et le maintien des activités...

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la naissance du Football Club des 3 Vallées, fusion des clubs de Verrières, Lhommaizé et Civaux. Il félicite tous ceux qui ont œuvré pour cette fusion. Cela permettra aux joueurs du Groupement de Jeunes des 3 Vallées de continuer dans ce nouveau groupement.

Il félicite également les joueurs pour la montée en R3 et leur souhaite le maintien.



Valérie BELLO sort de la salle. Elle ne participe ni au débat ni au vote.

Délibération n°20230628SB07

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 7 décembre 2022 validant le principe de la vente, au prix de 5 €/m², d'un terrain de la rue de Provence à la SCI du Grand Buisson pour la construction de deux nouvelles cellules commerciales.

Il indique que les éléments relatifs à la division et au bornage ont été transmis en mairie, par le géomètre en charge de l'affaire, indiquant de nouveaux éléments nécessaires à la rédaction de l'acte de vente :

Parcelle n°AH 377

- Superficie: 280 m²

Prix de vente : 1 400 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

- Valide la vente de la parcelle n°AH 377, d'une contenance de 280 m², au prix de 1 400 €, à la SCI du Grand Buisson.
- Dit que cette vente est consentie uniquement dans le cadre de la création de deux cellules commerciales qui devront être terminées dans un délai de 2 ans maximum soit au 28 juin 2025. Sans cela, la commune se réserve le droit de racheter le terrain au prix de 1 400 €.
- Dit que c'est Me BERNUAU, notaire à Verrières qui se chargera de la rédaction de l'acte de vente.
- Autorise le maire à signer les actes ainsi que tout document s'y rapportant.

Vie quotidienne

Convention avec la CCVG pour l'accès à marches-securises.fr

Délibération n°20230628SB08

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), notamment dans sa partie législative, l'article L5211-4-1 III et IV modifié,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2132.20 et R.2132.1 à R.2132.13 sur la dématérialisation des communications et échanges d'informations,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics de plus de 40 000 € HT est obligatoire depuis le 1er octobre 2018.

Depuis le 1er octobre 2018, les acheteurs publics ont l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics de plus de 40 000 € HT. Il est donc nécessaire de s'équiper d'un profil d'acheteur qui est une plateforme dématérialisée d'achats publics afin de mettre les documents à la consultation à disposition des entreprises, de réceptionner les candidatures et les offres par vote électronique, de garantir la sécurité et l'intégrité des échanges et de publier les données essentielles des contrats.

La CCVG propose donc une offre mutualisée pour l'accès à la plateforme « Marchés Sécurisés.fr » qu'elle utilise depuis plusieurs années et nous permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel et de l'appui du service des affaires juridiques et de la commande publique pour la mise en ligne de nos marchés publics.

Le montant du marché passé avec la société ATLINE SERVICES augmentant à partir du 1er janvier 2023, la CCVG procède à une nouvelle répartition des contributions des communes et garde une partie des frais à sa charge.

Le coût global s'élève du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 à 4 587 TTC par an. A compter du 1er janvier 2024, le coût sera de 4 767 € TTC et sera susceptible d'être révisé jusqu'en 2027 de 4% au maximum.

Par conséquent, il est demandé aux communes de s'acquitter d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la catégorie dans laquelle elle se trouve, dès la première consultation mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation :



Catégorie	Communes	Forfait annuel
1	Montmorillon	210 € TTC
2	La Trimouille, Saint Savin, l'Isle Jourdain, Lussac- les-Châteaux, Availles, Valdivienne	140 € TTC
3	Toutes les autres communes membres de la CCVG	90 € TTC

A compter du 1er janvier 2024, le marché passé avec la société ATLINE passera à 3 973,00 euros HT soit 4 767,50 euros TTC et est susceptible d'être révisé à la hausse d'au maximum 4% les années suivantes. La CCVG s'engage à transmettre par mèl à la commune les nouveaux prix dès qu'elle en a connaissance et appliquera, à chaque révision des prix, une augmentation calculée comme suit :

Catégorie	Communes	Augmentations appliquées
1	Montmorillon	15 € TTC
2	La Trimouille, Saint Savin, l'Isle Jourdain, Lussac- les-Châteaux, Availles, Valdivienne	10 € TTC
3	Toutes les autres communes membres de la CCVG	5 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE

- Décide d'adhérer à l'offre mutualisée pour l'accès à la plateforme Marchés Sécurisés.fr proposée par la CCVG.
- Autorise le maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Projet de plantations avec le chantier d'insertion de la CCVG

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une nouvelle opération de plantations de haies par la CCVG, dans le cadre de ses chantiers d'insertion. Il s'agit de planter en bordure de chemin, de cours d'eau ou sur les espaces publics. Charge aux élus de trouver des propriétaires riverains intéressés et de revenir vers le conseil.

Demande de mise en place d'un panneau indicateur sur le domaine public : station de lavage OKI Délibération n°20230628SB08

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de Mme Valérie BELLO, gérante de la station de lavage Oki située sur la ZA du Grand Buisson :

Mme BELLO souhaiterait que la station de lavage puisse être indiquée par le biais d'un nouveau panneau de signalisation, sur le domaine public, au croisement entre le rond-point de la route de Lhommaizé et l'entrée de la cité des Champs du Theuil.

Elle indiquait par ailleurs qu'en cas de refus de l'organe délibérant, elle envisagerait une signalétique sur le domaine privé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- Au motif que l'intégralité des panneaux indicateurs du centre bourg ont été rénovés en 2022.
- Au motif qu'accepter cette demande créerait une inégalité de traitement entre les acteurs économiques de la commune.
- Au motif que conseil municipal se verrait contraint de remédier à cette inégalité par l'installation d'un totem récapitulant l'ensemble des entreprises et services de la commune, cela à chaque entrée de bourg, et pour un coût non budgétisé.

Refuse la demande de Mme Valérie BELLO relative à l'installation d'un nouveau panneau de signalisation de la station de lavage OKI dont elle est gérante.



Rappelle qu'elle est libre d'installer un panneau indicateur sur le domaine privé, à ses frais, dans le respect des règles d'urbanisme qui s'imposent.

Questions diverses

Point sur l'organisation des manifestations

3/07 commémoration de la Couarde :

Monsieur le maire compte sur les élus pour leur présence et pour aider à l'installation et au service durant le vin d'honneur.

8-9/07 fête communale :

Plusieurs réunions de préparation ont déjà eu lieu. Monsieur le maire remercie le CDF et les autres associations participantes. Préparation du feu dès le mercredi 5 juillet et rangement le lundi 10 juillet.

Point sur les décos de Noël

Monsieur le maire demande à la commission s'ils seront prêts à mettre le paquet sur la mairie pour Noël 2023. Patrick MOISY, responsable de la commission indique avoir rencontré un fournisseur et doit en recevoir un autre. La commission se réunira début septembre, avant le conseil municipal pour faire le point et faire des propositions aux élus.

Tour de table

Catherine VERGNAUD indique qu'il conviendrait de désherber le parterre de la route de Lhommaizé.

Sylvie DECHATRE souhaite faire un point agenda concernant cette fin d'année scolaire :

- Le 27/06 : distribution des livres des prix dans toutes les classes avec Monsieur le maire
- Le 30/06 : spectacle de l'école à 18h30 sur le thème des arts, suivi de la kermesse
- Le 04/07: exposition de la structure « miroir d'eau » de Robin BOURGEOIS dans le cadre d'une activité réalisée avec les élèves de CE2-CM2 de Charline PRIOUX. Les élus sont invités entre 16h30 et 18h30 à l'école.
- Le 06/07 : sortie de fin d'année des élèves de l'élémentaire au château de Monthoiron.

Remerciements à Mickaël et Sandrine pour les TAP de cette année. Remerciements également à Charline de la ludothèque La Souris Verte pour ses animations. Elle a été accueillie par Sandrine pour des séances de jeu avec l'école et le public extérieur.

Point sur le conseil d'école du 13/06 (qui sera transmis en intégralité aux élus) :

- Effectifs prévisionnels de septembre 2023 : 114 élèves.
- Remerciements de la directrice au conseil municipal pour le renouvellement du matériel informatique et numérique.
 Remerciements aux agents communaux ainsi qu'à Denis VERGNAUD et Régis CARPENTIER pour tous les dépannages informatiques.

Valérie BELLO souhaite évoquer plusieurs points :

Une réponse sera-t-elle faite à M. SOARES suite à son mail du 27 juin 2023 au sujet du projet éolien de Verrières ?

Elle informe le conseil municipal de la création d'une nouvelle association sur Verrières, l'association « PISTE ». Elle en a été informée en tant que Correspondante Défense de la commune. Le président, M. Yannick BODIN, a invité le Lieutenant-Colonel DEVERGNES, personnalité rencontrée lors d'une journée d'information des Correspondants Défense, à la commémoration du 3 juillet. Elle souhaite que les infos concernant cette association soient transmises au conseil municipal.

Valérie BELLO informe le conseil municipal de son obligation, depuis le 1^{er} juin, de désigner un référent déontologue des élus. Elle indique que ce référent a pour mission d'éviter aux élus des difficultés judiciaires. Des informations ont-elles été reçues en mairie à ce sujet ?

Mme BELLO souhaite revenir sur l'inventaire qui doit être fait du mobilier de l'immeuble SAUSSEAU malgré l'état de l'immeuble dont Michel FROMENTEAU parlera certainement. Michel FROMENTEAU indique à Mme BELLO qu'elle peut en parler elle-même puisqu'elle était présente lors de la visite avec l'entreprise Bello Construction.

Michel FROMENTEAU indique qu'il y a des fuites mais que le mobilier resté à l'intérieur est sans grande valeur. Valérie BELLO indique avoir discuté de cela avec la directrice de l'école et que les recettes des ventes de mobilier, même modestes, pourraient couvrir les frais de bus par exemple. Elle indique également que c'est plus tôt, dès 2016, qu'il aurait fallu dresser cet inventaire.



Elle ajoute que c'est un arrêté de péril qu'il va falloir prendre. Que la cheminée en mitoyenneté avec M. DECOURT est peutêtre à deux doigts de s'écrouler. C'est dangereux !

Il faudra également prévoir l'inventaire du mobilier de la maison de Mlle HUBERT. Elle sait qu'une partie de ce mobilier est mis à disposition des locataires mais les agents techniques, qu'elle a rencontré un jour, par hasard, l'ont informé que le reste est stocké dans un local à côté de l'épicerie. Il faut en faire l'inventaire et voir avec un brocanteur.

Concernant une réponse à Monsieur SOARES, Monsieur le maire rappelle que le mail a été reçu hier et que l'ordre du jour était déjà parti. S'il n'en a pas parlé c'est qu'il n'a pas encore eu réellement de temps de travailler la question mais, pour autant, il indique avoir pris attache avec le sous-préfet, M. BYRSKI et le cabinet du préfet concernant un éventuel manquement de sa part en matière de communication sur ce sujet.

Valérie BELLO affirme à M. le maire que c'est de la rétention d'information.

Monsieur le maire indique que si une erreur a été commise, il le reconnaitra. Il indique par ailleurs qu'un courrier est en cours de rédaction, à l'attention du préfet, concernant la situation de mal-être dans laquelle il se trouve actuellement compte tenu de ce qui semble se dire sur son compte, témoignages à l'appui. Il rappelle qu'il n'est pas là pour se détruire la santé, qu'il a mené des actions pendant ce mandat et n'a pas passé son temps à critiquer...

Valérie BELLO indique que tout le monde peut écrire au préfet et dit une nouvelle fois qu'elle lui reproche de ne pas avoir parlé de ce sujet dès 2020 alors que c'était son devoir !

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas de baguette magique, il ne peut pas revenir en arrière. Il a suivi la méthode de l'ancien Maire et n'a jamais souhaité recevoir les porteurs de projets car dès lors qu'on les reçoit, et M. le sous-préfet l'a confirmé, ils disent que la mairie est au courant ! D'autre part, il rappelle qu'une délibération, contre le projet, avait été prise. Mme BELLO indique que c'est la politique de l'autruche.

Monsieur le maire indique que c'est vrai, il aurait dû en parler. Il n'a pas parlé de ce dossier mais il en abordé beaucoup d'autres

Valérie BELLO indique que s'il en avait parlé, cela aurait tout changé, cela aurait été une preuve d'honnêteté et d'intégrité! Les citoyens font confiance aux élus! Les adjoints aussi auraient pu en parler car ils ont accès aux informations... Ou alors c'est qu'il y a un problème...

Monsieur le maire répond que les adjoints et les conseillers ont accès aux informations, rien n'est verrouillé.

Pierrick GIRAULT ajoute que tous les citoyens également ont accès, depuis longtemps, à toutes les délibérations qui ont été prises et qu'elle aurait pu s'informer aussi.

Madame BELLO dit que si Eolise a continué le projet, c'est qu'ils ont eu un avis favorable des propriétaires.

Monsieur le maire répond donc que cela n'aurait rien changé.

Catherine VERGNAUD indique à Valérie BELLO qu'elle aurait pu s'informer en lisant les PV de réunions...

Valérie BELLO indique qu'il y a eu une délibération en 2019. De 2020 à 2023, des courriers ont été reçus en mairie. Aujourd'hui ils sont à l'étape 6-7 et c'est un minimum d'informer le conseil de l'avancée du dossier!

Monsieur le maire rappelle que la prochaine étape concernant les éoliennes sera l'enquête publique et la nomination du commissaire enquêteur.

Mme BELLO redemande pourquoi le maire n'a pas donné les informations. Monsieur le maire indique qu'il ne peut pas rembobiner et Mme BELLO répond que c'est bien dommage!

Monsieur le maire a bien compris les reproches de Valérie BELLO et indique que c'est pour cela qu'il va écrire au préfet. Il préfère d'ailleurs que ce soit lui qui écrive plutôt que quelqu'un d'autre car la version sera sûrement plus claire!

Valérie BELLO indique à nouveau que tout le monde peut écrire au préfet.

Oui et heureusement mais monsieur le maire souhaite que ce qui sera écrit reflète la vérité car ce n'est pas toujours le cas. Cela remettra les pendules à l'heure. Soit, il n'a pas communiqué. C'était une erreur, ni la première ni certainement la dernière.

Aujourd'hui, il faut se mobiliser mais au bon moment, c'est-à-dire au moment de l'enquête publique. Il faudra une mobilisation massive et que les élus opposés au projet soient des ambassadeurs de cette opposition. Il faudra également présenter des arguments entendables et ce n'est pas si simple car ils ont le droit de s'installer pratiquement partout.

Au bout, il assure qu'il sera là, en chef de file pour la commune mais également aux côtés de ses collègues des communes alentours pour dire non aux projets éoliens !

Cela répond à M. SOARES qui écrivait dans son message: « Fort de ce constat, je suis fondé à me demander si la mairie est réellement déterminée à réfuter ce projet et à dégrader la qualité de vie qui fait désormais la renommée de Verrières. »

Si le conseil s'est battu depuis toutes ces années pour maintenir et développer ses services et c'est commerces, ce n'est pas pour tout laisser détruire par ces projets éoliens!

Il rappelle également à Mme BELLO qu'il a émis un avis défavorable à l'installation d'un mât de mesure du vent, cela prouve bien qu'il est contre! Qui plus est, cette décision, du maire, est attaquable! Valérie BELLO réplique que ce n'est pas grandchose. Monsieur le maire répond que c'est quand même lui prend ce risque et pas Valérie BELLO!

Valérie BELLO dit que ce sont quand même les élus qui ont laissé le dossier avancer jusqu'à l'étape 7/10!

Régis CARPENTIER indique que cela n'aurait rien changé. Valérie BELLO dit qu'on aurait pu le dire à la population Que malgré la délibération de 2019, Eolise a des avis favorables des propriétaires...

Monsieur le maire rappelle encore qu'en 2020 c'était la crise du Covid, Le conseil s'est installé difficilement. Il avait d'autres préoccupations. Il a donc employé la méthode de Jean-Claude POIRON : ne pas recevoir les porteurs de projets. Valérie BELLO demande au maire d'arrêter de dire cela et qu'elle veut bien rencontrer M. POIRON. Que M. le maire le fasse venir!



Régis CARPENTIER rejoint le maire, il y a effectivement eu de gros profits réalisés en 2020 et 2021 par les sociétés d'éoliennes.

Mme BELLO dit que des associations auraient pu faire quelque chose et rappelle à Régis CARPENTIER qu'ils sont élus et qu'ils ont un devoir de dire les choses en toute transparence

Régis CARPENTIER indique que c'est du passé. Qu'est-ce qu'on y change aujourd'hui?

Valérie BELLO répète qu'il aurait fallu que le maire communique.

Régis CARPENTIER demande à Mme BELLO si elle a développé ses arguments contre ?

Valérie BELLO indique à M. CARPENTIER qu'elle représente la population !

Régis CARPENTIER réplique que lui aussi représente la population. Valérie BELLO indique que c'est faux puisqu'il dit que c'est du passé!

Monsieur le maire demande à Mme BELLO si elle-même ne commet jamais d'erreur? Il indique qu'il faudra bientôt combattre les éoliennes mais qu'il n'ira pas les poches vides.

Valérie BELLO lui indique de se rapprocher des associations pour défendre le dossier. Monsieur le maire indique avoir d'autres armes.

Valérie BELLO demande alors à Sylvie THIMONIER ce qu'elle a voulu dire lors de la précédente séance en parlant à M. le maire, « tu as des relations, tu as le bras long ». Elle ne comprend pas ce genre de propos ! Sylvie THIMONIER indique juste, qu'effectivement, Monsieur le maire à des contacts, plus que les autres élus. Elle indique également à Madame BELLO qu'elle regrette qu'on ne puisse rien dire avec elle !

Monsieur le maire indique qu'il répondra à M. SOARES qu'il agira en temps utile. Trop tôt, cela ne sert à rien. Il répondra également : oui le conseil se mobilisera contre les éoliennes à Verrières et contre les projets des communes voisines, même si Valérie BELLO avait affirmé lors de la précédente séance que le projet de Mazerolles n'était pas grave car pas sur la commune. Monsieur le maire indique qu'il préfère, quant à lui, parler de bassin de vie.

Valérie BELLO lui reproche d'interpréter.

Monsieur le maire reprend que ces projets éoliens devront être attaqués de manière massive, avec les autres communes concernées sans cela nous seront encerclés. Il indique que dans les autres communes les projets avancent également depuis 10 ans.

Mais a ce stade rien n'est fait. On se battra jusqu'au bout. Est ce qu'on gagnera? Peut-être mais avec des arguments. Monsieur le maire indique qu'il ne craindra pas de défendre, publiquement, son opinion sur le sujet. Finalement c'est le préfet qui décidera.

Autre question de M. SOARES: Oui, Monsieur le maire organisera des réunions avec ses homologues mais encore une fois, au bon moment! Et en présence du porteur de projet sinon qu'est-ce qu'on dit? C'est au porteur de projet de présenter le dossier, pas au maire. On sait juste que l'étude s'étend des Loges Fradin à la Ferbouchère. On ne sait ni combien de mâts, ni sur quelle parcelle, ni quelle hauteur de mâts...

Valérie BELLO réplique qu'on ne sait rien à part qu'entre 2020 et 2023 le projet a avancé!

Monsieur le maire répond que c'est normal, ils constituent leur dossier.

Valérie BELLO reproche une nouvelle fois au maire de ne pas avoir communiqué.

Monsieur le maire en convient mais indique avoir également avancé sur un certain nombre d'autres dossiers, de problèmes à régler...

Valérie BELLO indique que les citoyens en sont conscients mais là il s'agit de leur environnement et psychologiquement ils s'inquiètent de ces mâts. Monsieur le maire indique qu'il ne peut rien leur promettre de plus que de se battre jusqu'au bout contre ces éoliennes.

Une réponse sera faite à M. SOARES

Concernant l'association PISTE, Monsieur le maire félicite cette 15ème association verrièroise. Il indique toutefois être surpris que le président de cette association, M. BODIN se soit permis d'inviter le Lieutenant-Colonel DEVERGNES à la cérémonie de la Couarde en reprenant le programme de la commune, comme s'il en était le co-organisateur.

Valérie BELLO indique que le programme était dans la presse. Monsieur le maire répond que c'est normal, c'est lui qui diffuse.

Il trouve que c'est un manque de politesse et rappelle que le massacre de la Couarde est commémoré, tous les ans, par la commune, depuis 1945 ! C'est la commune qui l'organise et en porte la responsabilité.

Valérie BELLO indique que d'autres associations invitent également... Monsieur le maire répond que les associations invitent à leurs propres manifestations, en aucun cas à celles des autres. C'est du jamais vu !

Valérie BELLO indique qu'il ne peut pas être reproché à M. BODIN de connaître ce Lieutenant-Colonel.

Monsieur le maire réplique que ce n'est pas le problème. Dans ce cas précis, l'invitation qu'il envoie laisse penser que c'est l'association PISTE qui organise cette commémoration. M. BODIN, s'il a un projet, peut venir en parler en amont. Le maire a toujours reçu les citoyens qui avaient des projets. Ils auraient pu faire une invitation conjointe. Cela aurait été plus poli. Monsieur le maire s'en entretiendra avec l'intéressé.

Valérie BELLO indique que M. BODIN le recontactera de toute façon concernant son souhait de devenir porte-drapeaux à Verrières.



Guillaume DEMEESTER demande ce qu'est cette association? Mme BELLO indique qu'elle fait suite au collectif CAC 30. PISTE c'est : P pour partager / I pour informer / S pour solidaire / T pour transmettre / E pour entraide. Le but premier de cette association est le devoir de mémoire.

Pierrick GIRAULT demande qui est membre de cette association? Madame BELLO indique qu'elle ne sait pas. Elle a été contactée car elle est Correspondante Défense et que M. BODIN souhaite travailler en étroite collaboration avec elle. Elle a répondu qu'il faudrait voir. Pourquoi pas ?

Monsieur le maire rappelle que le devoir de mémoire a toujours été respecté. Les cérémonies du 3 juillet ont été organisées, tous les ans, quelque soit le temps et le jour de la semaine. Qu'il s'est toujours attaché à collaborer avec Christian RICHARD, auteur de plusieurs livres sur la seconde Guerre Mondiale et notamment sur les SAS. Cet historien passionné a toujours réalisé un excellent travail de mémoire. Alors peut-être que l'association PISTE apportera autre chose mais elle arrive un peu tard.

Valérie BELLO indique que cette association à le droit de donner des idées !

Monsieur le maire indique que des idées, oui, et le conseil municipal décidera ou non de les intégrer mais se permettre d'inviter à sa place, non ! C'est impoli.

Valérie BELLO indique qu'ils peuvent aussi avoir d'autres projets.

Monsieur le maire répond par l'affirmative mais indique toutefois que le 8 mai, le 3 juillet et le 11 novembre sont des cérémonies qui sont organisées par la commune et sous la responsabilité unique du maire !

A ce sujet, il indique qu'il vient d'apprendre par Jean-Michel BRUN, maire de Coume, que ce dernier a été invité à la cérémonie du 11 novembre. Il ne voit pas le rapprochement car Coume ne commémore pas le 11 novembre. Il demande à Madame BELLO si elle sait pourquoi la commune de Coume ne commémore pas le 11 novembre ? Valérie BELLO lui indique que M. BRUN lui a tout expliqué et l'a d'ailleurs invitée à Coume.

Elle dit que les autres aussi peuvent faire des choses et que c'est Michel CHARBONNIER le président des Anciens Combattants. Monsieur le maire trouve juste dommage qu'elle ne rende pas compte de ces actions. Jusqu'ici, il a toujours travaillé en partenariat avec le président des Anciens Combattants.

Madame BELLO indique alors au maire qu'il a un passif : despotisme, monologue et dictature ! Qu'elle a le droit d'avoir des idées, d'en discuter avec le président des Anciens Combattants ! C'est toujours Monsieur le maire, Monsieur le maire... Il doit laisser la liberté aux autres !

Monsieur le maire répond qu'il ne lui reproche pas ses idées mais qu'en tant que conseillère municipale, elle pourrait lui faire part de ses idées. Mme BELLO répond que le maire peut aussi s'intéresser et que c'est au Président des Anciens Combattants de faire des retours au maire.

Elle ajoute qu'un président d'association est tout de même libre de mener des actions sans être obligé de demander l'autorisation au maire! Monsieur le maire répond que si, dès lors qu'une délégation extérieure est invitée.

Concernant l'état de l'immeuble Sausseau, Monsieur le maire indique qu'il attend des devis.

Madame BELLO réplique au maire qu'il doit prendre un arrêté de péril!

Monsieur le maire a besoin d'éclaircissements, d'un diagnostic.

Madame BELLO indique que le professionnel qui s'est rendu sur place (entreprise Bello Construction) a dit que cela pouvait s'écrouler d'un moment à l'autre! Qu'il y a une poutre qui se désolidarise. Que c'est très inquiétant du côté de chez M. DECOURT et qu'il faut prendre un arrêté de péril!

Monsieur le maire reprend que c'est justement pour cela que des professionnels se succèdent, sur place pour faire des devis.

Madame BELLO ajoute qu'il aurait fallu effectuer des travaux dès 2020 lors de la visite avec les nouveaux élus!

Monsieur le maire réplique que décidément, il n'a rien fait depuis 2020!

Valérie BELLO indique que c'est dès la première fois qu'elle en a parlé qu'il aurait fallu faire venir des professionnels mais que M. le maire a dit qu'il n'avait pas le temps, encore une fois ! Il doit faire confiance aux autres.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas une question de confiance. La preuve, c'est Olivier BLANCHARD qui a pris en main, seul, le dossier de subvention pour l'éclairage du stade, avec la confiance du maire! Le conseil n'a pas besoin du maire pour se réunir en commission et étudier des dossiers. Il demande à Valérie BELLO si elle-même a proposé quelque chose?

Elle répond qu'elle avait proposé de faire faire des devis dès 2020 mais aucune commission ne s'est formée!

Monsieur le maire se rappelle lui avoir demandé si l'entreprise Bello Construction pouvait l'aiguiller pour trouver un professionnel sur ce dossier.

Mme BELLO indique que c'est faux, qu'au départ, c'est en tant qu'investisseur potentiel que M. le maire a contacté M. BELLO et pas pour un devis !

Monsieur le maire rectifie : ce n'est pas pour le même bâtiment qu'il a contacté M. BELLO. Et, effectivement, le coût prévisionnel de 2 millions d'euros n'était pas envisageable pour la commune donc il a sollicité un investisseur privé. Tout comme il a demandé aux élus de prospecter de leur côté. Sans succès visiblement.

Il n'y a pas de solution toute faite. La photo de la poutre qui se désolidarise il l'a vue cet après-midi!

Pierrick GIRAULT demande quelle est l'idée : reprendre la charpente ou écrouler l'immeuble ?

Monsieur le maire répond que cela dépendra des diagnostics.



Régis CARPENTIER, au sujet des éoliennes, conseille à tous les élus de préparer leur argumentaire et de se documenter. Il rappelle avoir envoyé des liens aux élus qui semblent être des sources d'information sérieuses sur le sujet. Dire simplement : « les éoliennes ce n'est pas beau, ça fait du bruit et je vais perdre de l'argent » ne sera pas suffisant.

Monsieur le maire confirme qu'il faudra exposer des arguments entendables et rebondi sur le message de M. Soares qui évoquait la portée de 500 m autour des éoliennes. Il précise que les élus se battent actuellement pour que ce périmètre soit élargi à 800 m.

Mme BELLO réplique que ce n'est pas assez.

Monsieur le maire en convient.

Il tient à ajouter qu'en matière de communication, il n'a visiblement pas à « sortir battre le tambour » sur la place puisque certaines informations semblent « transpirer » hors de la salle du conseil municipal, alors même que le PV de la réunion n'est pas encore diffusé : Monsieur SOARES a visiblement su que la commune refusait la mise en place d'un mât de mesure du vent avant la publication de la délibération...

Madame BELLO réplique en indiquant que le PV de la réunion du mois de mai n'apparait pas non plus.

Monsieur le maire ajoute qu'il trouve que c'est très bien quand ce sont les bonnes informations qui circulent aussi vite. Ce qui le gêne un peu plus, c'est quand les informations qui lui reviennent sont erronées...

Michel FROMENTEAU, sur l'immeuble SAUSSEAU, indique qu'il faut réfléchir rapidement sur ce que l'on souhaite faire. Monsieur le maire rappelle que les entreprises de démolition sont peu nombreuses sur le département. Si les élus en connaissent, qu'ils n'hésitent pas à en faire part. Pierrick GIRAULT demande si on souhaite démolir ou reprendre la charpente ? Monsieur indique que cela dépendra des diagnostics.

Valérie BELLO indique quant à elle que l'entreprise reçue par Michel FROMENTEAU ne prendra pas le risque d'envoyer ses salariés.

Pierrick GIRAULT indique que le conseil doit savoir en premier lieu ce qu'il veut faire. Une entreprise de démolition viendrait démolir alors qu'un charpentier-couvreur pourrait reprendre la charpente...

Il faut demander des chiffrages pour une reprise et pour une démolition. Des crédits sont déjà inscrits au budget.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été dans l'obligation de modifier la date de la manifestation Octobre Rose qui aura finalement lieu le 30 septembre 2023.

Invité à Coume le 7 octobre, il ne pouvait se permettre de manquer l'invitation et il tient particulièrement à être présent aussi pour cette première édition d'Octobre Rose.

Valérie BELLO indique que cela fera une semaine de moins pour préparer les animations mais que le maire pourrait venir aider

Monsieur le maire répond que jusqu'à présent, il a toujours été bénévole sur les manifestations.

Fin de séance : 23h30

A VERRIERES, le 07/07/2023

Le Maire, Christophe VIAUD

Le secrétaire de séance, Patrick MOISY

ナブラ